

13 mars 2013

Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-septième session
4-15 mars 2013
Point 3 a) i) et c) de l'ordre du jour
Suivi de la qu

13-25822* (F)



Merçi de recycler 

gouvernementale ayant son siège au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Claudia García Moreno Esteva, Chef de l'équipe sur la santé sexuelle, l'égalité des sexes, les droits de la procréation et les adolescents du Département santé et recherche génésiques de l'Organisation mondiale de la Santé.

3. Les participantes se sont déclarées préoccupées de constater que la violence à l'égard des femmes et des filles était l'une des violations des droits de l'homme les plus répandues dans le monde, imputable aux inégalités entre les sexes et aux discriminations structurelles. Ce type de violence est commis autant en temps de paix qu'en période de conflit, tant dans la sphère privée qu'en public. Différentes

pour garantir un environnement exempt de violence à l'école. Il importe également de sensibiliser les enseignants à l'égalité des sexes et au resp